



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 17 JUILLET 2025**

**Date de convocation :**

10/07/2025

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Jean-Louis LIGAT (arrivée à 19 h), Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Béatrice GONZALEZ (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE).

Absents : Damien OTON, Frédéric CRAVO, Yasine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, MATHIAS ROBIN, Daniel COURCELLE, Marielle ALONSO.

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/57 : MISE EN PLACE D'UN CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AVEC LE SYDEEL 66  
APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENALE**

Monsieur le Maire informe que le Conseil en Energie Partagé est un service proposé par le Sydeel 66 qui permet de mettre en place une politique énergétique et d'engager une démarche de transition énergétique auprès des collectivités.

Ce service propose plusieurs actions :

- Analyse et optimisation de vos factures : Détection des erreurs, identification des dérives de consommation et proposition d'optimisations tarifaires via une plateforme de monitoring énergétique personnalisée.
- Audits énergétiques détaillés : Réalisation d'audits sur le patrimoine de votre collectivité.
- Mesures de réduction des consommations : Mise en œuvre d'actions concrètes pour diminuer vos dépenses énergétiques.
- Contrôle de la qualité de l'air intérieur (QAI) : Mesures planifiées et conformes à la réglementation, grâce à la fourniture de capteurs de température et de CO2 dans vos bâtiments scolaires.
- Accompagnement personnalisé : Aide à la mise en œuvre des mesures préconisées pour maximiser leur efficacité.

La durée de ce service est de 3 ans. Le coût du service est de 40€/Point de livraison électrique/an, soit pour Ille sur Tet un coût de 2 640 € / an.

Pour bénéficier de ce service, il convient de signer la convention ci-annexée avec le Sydeel66.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la convention telle que présentée,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée et annexée.

**Le Maire,**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 17 juillet 2025



  
W. BURGHOFFER